Affichage du 01/10/2026 au 01/12/2026

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique BERNARDINI Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS : Madame BERNARDINI, Monsieur AUDIBERT, Madame TROPINI, Monsieur BACCI, Madame CARRASSAN, Monsieur NIVAGGIOLI, Madame CLARAMUNT AGOSTA, Monsieur MARTIN, Madame POLITI PISCHE, Monsieur AGOSTA, Madame BURKI, Madame RICHARD, Madame KISS, Monsieur BRUZZICHESSI, Madame ROY, Madame DELCROIX, Monsieur BERTRAND, Madame VICTORI, Monsieur CHAUVET, Madame METALNIKOFF, Monsieur GOLETTO, Madame CASTEL, Monsieur CACAUD, Madame BRUNO, Monsieur ROSSOLINI, Monsieur EYRAUD, Monsieur BUVAT, Madame PETIT, Madame BOUZIANE, Monsieur HAMOUDA, Monsieur PALMIERI, Monsieur FRATELLIA, Madame BATTESTI, Monsieur CORNILEAU, Madame COLLIN, Monsieur FERRE, Monsieur MASSUCO, Madame FERJANI, Monsieur VALENTIN.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur BOUAKKADIA (pouvoir à Monsieur Eric AGOSTA)
Madame MARTIN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Monsieur BOUISSET (pouvoir à Madame Véronique BERNARDINI)
Madame MANA (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA)
Monsieur GIRARD (pouvoir à Madame Valérie BATTESTI)
Monsieur EYNARD-TOMATIS (pouvoir à Madame Marie-Laure COLLIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 18/09/2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Lia PETIT

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20260925-49-DE
Date de télétransmission : 30/09/2026
Date de réception préfecture : 30/09/2026

Affichage du 01/10/2026 au 01/12/2026

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - Recharge maîtrisée de la nappe du Gapeau - AQUARENOVA 2 - Avis du Conseil municipal.

RAPPORTEUR : Monsieur Franck CHAUVET - Conseiller Municipal Délégué

Le projet de recharge maîtrisée de la nappe du Gapeau, AQUARENOVA 2, s'inscrit dans le prolongement du dispositif AQUARENOVA 1 réalisé avec succès.

La nappe alluviale du Bas Gapeau constitue la principale ressource en eau potable de Toulon Provence Méditerranée (TPM), et particulièrement de la ville d'Hyères. Cette ressource est exploitée par l'intermédiaire de deux champs captant dits du « Père Éternel » et du « Golf Hôtel », produisant en moyenne 5 Mm3/an. Cet apport est complété par des achats d'eau.

Le département du Var a connu depuis 2003 de forts déficits hydriques, ayant conduit à la mise en place de comités sécheresse et de restrictions d'usages. Dans ces conditions, l'exploitation des volumes autorisés sur les champs captant existants, a mené à l'intrusion du biseau salé jusqu'aux forages du Père Éternel et du Golf-Hôtel. A partir de 2006, ce phénomène d'intrusion saline a été identifié jusqu'à 2 km de la côte, mettant en péril l'exploitation des puisages.

Pour protéger la nappe contre l'intrusion d'eau saline et maîtriser le volume d'approvisionnement en eau extérieure, le délégataire a mis en place depuis 2012 une gestion intégrée de la nappe alluviale du Bas Gapeau. Il assure la recharge maîtrisée de cette nappe depuis 2015, au travers du dispositif AQUARENOVA 1, garantissant l'autonomie même en période de sécheresse.

L'objectif du dispositif AQUARENOVA 2, comme pour AQUARENOVA 1, est de compenser tout ou partie du déficit de recharge hivernale de la nappe du Bas Gapeau. Cette dernière est réalimentée par de l'eau de surface en hiver, afin de constituer un stock d'eau douce permettant une exploitation optimale de la ressource.

Le système de réalimentation de la nappe du Bas Gapeau, AQUARENOVA 2, comme AQUARENOVA 1, est constitué des aménagements suivants :

- Une prise d'eau située dans le Roubaud, alimentée par le canal Jean Natte,
- Une conduite de transfert,
- Des zones d'infiltration constituées de bassins.

Depuis 2015, ce dispositif innovant a su montrer son efficacité pour soutenir la nappe et faire face aux sécheresses estivales. Il doit cependant faire face à des contraintes, du fait d'épisodes de sécheresse hivernale exceptionnels, et de l'évolution globale du climat.

Dans ce contexte, un projet d'extension du dispositif AQUARENOVA existant est justifié.

Le projet vise à augmenter la capacité maximale instantanée du dispositif de 50 à 150 l/s. Cela représente une réalimentation moyenne de 77 l/s sur 6 mois (contre 50 l/s actuellement).

Affichage du 01/10/2026 au 01/12/2026

Il intègre la création d'un nouveau bassin de réalimentation, localisé à moins de 150 m du site AQUARENOVA 1. Le bassin créé sera relié au premier dispositif par une canalisation de 250 ml.

AQUARENOVA 2, en complément d'une gestion rigoureuse des prélèvements de la nappe, permettra de contrôler l'avancée du biseau salé. Cela protégera l'alimentation en eau potable du territoire hyérois.

Le service eau et biodiversité de la DDTM du Var instruit actuellement le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet AQUARENOVA 2.

Ce dossier a été déposé le 25 mars 2026 par la métropole Toulon-Provence-Méditerranée sous le numéro A636/0100311904.

Conformément à l'article R.181-18 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit émettre un avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la deuxième commission,

VU l'article R.181-18 du code de l'environnement,

EMET un avis favorable au projet de recharge maîtrisée de la nappe du Gapeau - AQUARENOVA 2.

FAIT ET DELIBERE
les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de Séance

Lia PETIT

La Maire

Véronique BERNARDINI

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

Publié le

Notifié le

Reçu en Préfecture le